

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°69- 3 /IR-SGG.
du 6 janvier 1969
-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE NATIONALE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - A compter du 8 Janvier 1969, Mr Daouda BADAROU, Ministre des Affaires
Etrangères, assurera l'intérim du Chef du Gouvernement, chargé des Affaires Inté-
rieures, de la Sécurité et de la Défense Nationale, pendant l'absence du Président
de la République.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 6 janvier 1969


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 6 - CS 6 - MAE 2 - Ministères 9 -
EM-PAD 4 - DGN 4 - DSN 4 - SGG 4 -
IAA 1 - Cde Chanc. 1 - IAI 4 - SGPR 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -
DCCT 1 - JORD 1 - SGM 10 - DN 1 -
CES 5.-